

PROJET DE RÉSOLUTION N° 2

INITIATIVE CONTINENTALE “EAU ET AGRICULTURE”

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L’AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document d’information IICA/JIA/DI-03 (23) “Initiative continentale sur l’eau et l’agriculture”,

CONSIDÉRANT :

Que le continent américain dispose d’une abondante quantité de ressources hydriques, dont la gestion intégrale est essentielle et stratégique pour améliorer la productivité agricole, la durabilité de l’environnement et la sécurité alimentaire ;

Que le dérèglement climatique a modifié les schémas généraux de distribution de l’eau douce et rendu plus complexe et difficile la lutte contre la désertification et la sécheresse, ce qui affecte directement la production agricole ;

Que la déclaration “L’eau, un aliment pour la terre”, adoptée lors de la rencontre des ministres de l’Agriculture des Amériques de 2013, tenue en Argentine, fixe l’engagement à “développer et consolider la participation des ministres de l’Agriculture à la définition et à l’exécution de politiques nationales pour la gestion intégrée de la ressource hydrique, afin de garantir l’accès et l’approvisionnement en eau, en qualité et quantité nécessaires, pour relever les défis de l’agriculture et du développement rural en tenant compte des différentes conditions géographiques, des usages distincts et des différents utilisateurs” ;

Que, dans sa résolution IICA/JIA/Res. 482 (XVII-O/13), du 26 septembre 2013, le Conseil a demandé à l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) de collaborer avec les ministres de l’Agriculture pour mettre au point et adopter un programme interaméricain de l’eau pour l’agriculture, dont l’axe serait la gestion intégrale des ressources hydriques ;

Qu’il est d’une importance stratégique que les ministères de l’Agriculture renforcent leur participation à l’élaboration et à l’exécution de politiques publiques pour la gestion intégrale des ressources hydriques ;

Que l’initiative “Sols vivants des Amériques”, promue par l’IICA et visant à améliorer la santé des sols, est étroitement liée à la gestion intégrée des ressources hydriques ;

Que le directeur général de l’Institut a proposé une initiative intitulée “Eau et agriculture”, dont l’objectif est de consolider les capacités des pays membres de l’IICA et de promouvoir des partenariats stratégiques public-privé entre eux, en vue d’améliorer la gestion intégrée et efficace de l’utilisation de l’eau pour l’agriculture, grâce à un soutien des ministères de l’Agriculture et des organes directeurs ; et

Que le 27 septembre 2023 l’Institut a procédé au lancement technique de l’initiative “Eau et agriculture”, avec la participation des principales autorités des pays membres concernées par l’eau et l’agriculture, ainsi qu’avec les partenaires stratégiques de l’initiative parmi lesquels l’Université du Nebraska, la Banque mondiale, la Commission économique pour l’Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque de développement de l’Amérique Latine et des Caraïbes (CAF),

DÉCIDE :

1. De reconnaître l’importance stratégique du renforcement de la participation des ministres de l’Agriculture à l’élaboration et à l’application de politiques publiques avec une approche transversale pour la gestion intégrale des ressources hydriques.
2. D’accueillir favorablement l’initiative “Eau et agriculture” proposée par l’IICA et de prier son directeur général d’entreprendre les actions pour sa mise en œuvre avec les pays membres de l’Institut, les organismes internationaux, les bailleurs de fonds et autres partenaires stratégiques.
3. De demander aux gouvernements des États membres de l’IICA de renforcer les actions qui permettent d’augmenter la production et le stockage de l’eau, d’améliorer son utilisation, de consolider la gouvernance de la gestion de l’eau dans l’agriculture et d’encourager les investissements public-privé à cette fin.
4. D’exprimer notre soutien aux demandes faites par les ministres de l’Agriculture lors de différents forums pour que deviennent pleinement opérationnels les mécanismes qui permettent de disposer du financement engagé par les pays développés en matière d’adaptation et d’atténuation des changements climatiques pour lesquelles la gestion de l’eau dans l’agriculture est un facteur clé.